

COMPTE - RENDU DE LA PARTICIPATION DE LA DELEGATION DJIBOUTIENNE AUX ASSEMBLEES DE LA BANQUE MONDIALE ET DU FMI A WASHINGTON

Washington, 07 – 11 OCTOBRE 2010

Une délégation Djiboutienne présidée par **Monsieur DJAMA MAHAMOUD HAID**, Gouverneur de la Banque Centrale de Djibouti, a participé à Washington, du 07 au 11 Octobre 2010, aux Assemblées de la Banque Mondiale et du FMI.

Cette délégation était également composée de **Monsieur SIMON MIBRATHU**, Secrétaire Général du Ministère de l'Economie des Finances et de la Planification Chargé de la Privatisation, **Monsieur AHMED OSMAN ALI**, Directeur de la Banque Centrale et Gouverneur suppléant du FMI, **Monsieur ALMIS MOHAMED ABDILLAHI**, Directeur du Financement Extérieur, **M. MOHAMED AHMED CHEICK**, Fondé de pouvoir du Trésor et Coordonnateur du programme du FMI, ainsi que **Monsieur MALIK GARAD**, Chef de Service à la BCD.

Ont également pris part à la mission, **Monsieur ROBLEH OLHAYE** Ambassadeur de Djibouti aux Etats Unis d'Amérique, et **Monsieur MOHAMED SIKIEH**, Conseiller économique de l'Ambassade de Djibouti à Washington.

Cette mission a permis aux autorités Djiboutiennes de faire le point sur de nombreux dossiers tels que la situation concernant le programme avec le FMI et la poursuite du programme, les réformes structurelles réalisées, le partenariat avec la Banque Mondiale et le FMI et le poste de Djibouti au sein du conseil d'administration de la Banque mondiale. Les réunions tenues respectivement avec Madame S. ASHKAR, Vice présidente de la Banque Mondiale, accompagnée de son équipe et avec M. M. Portugal, Directeur adjoint du FMI, et son staff ont mis en exergue le niveau appréciable du partenariat entre les institutions de Bretton Woods et Djibouti ainsi que la nécessité du renforcement de ce partenariat avec un appui en assistance technique sur des objectifs communément ciblés et la mobilisation de ressources pour Djibouti dans le domaine de la sécurité alimentaire et des énergies renouvelables.

La délégation a ainsi remis au département concerné une demande de financement pour la sécurité alimentaire et a indiqué son éligibilité au fonds pour le changement climatique qui pourrait financer les énergies renouvelables en République de Djibouti. La délégation Djiboutienne a, lors des discussions avec les responsables de la Banque et du FMI, souligné les progrès réalisés par notre pays au niveau macroéconomique et financiers malgré la crise économique et financière ainsi que la crise énergétique tout comme les actions entreprises dans le domaine social. A ce titre, la délégation a souligné les performances macroéconomiques réalisées par Djibouti dans un contexte international marqué par la crise financière avec une croissance de l'économie Djiboutienne de 5%. Il a aussi été souligné la part des investissements dans le PIB à près de 40% en 2009 malgré la crise et une inflation avait été jugulée 2,2% fin décembre 2009, contre 9,2% une année auparavant.

La vitalité du secteur financier a été évoqué avec l'arrivée de six nouveaux établissements de crédit sur le marché djiboutien à partir de 2006 ce qui a permis d'insuffler à ce secteur une nouvelle dynamique avec une amélioration des services et des concours bancaires (les crédits à l'économie ont augmenté de 27% en 2008 et en 2009) et une baisse des taux d'intérêts au niveau national. Enfin, les réformes en cours ont été discutées telles que la réforme du code du commerce et l'amélioration du climat des affaires, la réduction des risques systémiques et le développement du secteur financier djiboutien.

Ces réformes allant de la révision des textes réglementaires (loi bancaire, statuts de la BCD, instructions, procédures de demande d'agrément), l'évaluation détaillée des barrières au développement de l'accès au financement, l'impact potentiel de la mise en œuvre d'infrastructures financières telles qu'un fonds de garantie des crédits aux PME et le « mobile banking » à l'introduction des réserves obligatoires.

Ont été spécifiés la création d'un projet de cadre juridique et réglementaire propre à l'activité bancaire islamique et le développement du secteur de la microfinance. En outre, la délégation a revendiqué au sein du Caucus Africain pour une meilleure représentation de l'Afrique au sein des institutions internationales. A ce titre et conformément au principe de rotation retenu à Toronto en 2004, le poste d'administrateur suppléant pour l'Afrique francophone a été attribué à Djibouti qui a proposé au groupe la nomination de **Monsieur MOHAMED SIKIEH**. Le groupe Afrique francophone a entériné le choix de Djibouti lors de la réunion du vendredi 08 octobre 2010.

Enfin, la délégation a aussi, en marge des Assemblées annuelles, signé avec l'OPEP une convention de prêt de pour le développement de la géothermie d'un montant de 7 millions de dollars E.U.

I. REUNION AVEC LA BANQUE MONDIALE

1) REUNION AVEC L'ADMINISTRATEUR DE DJIBOUTI

La délégation Djiboutienne a eu des échanges avec **Monsieur Philippe Ong Sen**, Administrateur de la Banque mondiale pour Djibouti, qui quittera ses fonctions en novembre 2010 et avec **M. AGAPITO DIAS** qui lui succédera. La délégation a remercié l'Administrateur pour les actions entreprises et pour le portefeuille de la Banque Mondiale en évolution constante et a demandé son appui concernant le dossier de Djibouti dans le cadre des énergies renouvelables et l'accès aux ressources du Fonds pour le changement climatique pour lequel Djibouti entend postuler à nouveau.

2) REUNION AVEC M. DAVID CRAIG, DIRECTEUR DES OPERATIONS PAYS ET L'EQUIPE PAYS

Lors de ces entretiens, la délégation Djiboutienne a décrit la situation économique, politique et sociale qui prévaut actuellement à Djibouti ainsi que les derniers développements dans le cadre du programme avec le FMI. Elle est revenue sur les perspectives de l'année 2010 qui sont positives malgré une conjoncture internationale et régionale difficile.

Il a souligné la crise de devise du principal partenaire de Djibouti qui est l'Éthiopie et a indiqué que ces difficultés impacteraient négativement l'économie nationale.

Le Secrétaire Général a indiqué la bonne performance des projets de la Banque en République de Djibouti et a souligné la qualité du partenariat. Il a toutefois émis des inquiétudes sur les remises en question du projet éducation IMOA ou initiative de mise en œuvre accéléré ou fast track. Il a indiqué que pour ce projet, les autorités avaient consenti à une dérogation avec des procédures simplifiées et a tenu à exprimer son incompréhension d'une remise en cause des procédures par la Banque. Il a aussi remis à l'équipe de la Banque un document sur la stratégie alimentaire pour financement et a mentionné les efforts entrepris par les autorités afin de réduire la dépendance alimentaire de Djibouti. Le Secrétaire Général est revenu sur le volet Énergie et sur le projet de géothermie qui bute sur le problème de financement des études de faisabilité. Il a indiqué en substance que malgré la convention de financement signée avec l'OPEP pour 7 millions de dollars, un déficit de financement persistait afin de mener à bien les études de faisabilité. Il a aussi mentionné que le projet que la Banque mondiale avait financé en 2006 pour financer les éoliennes n'avait pas été concluant mais il a cependant invité les responsables de la Banque à ne pas rester sur cet échec et à aller de l'avant en relançant ce type de projet. Il a souligné la conjoncture internationale avec une baisse du prix des éoliennes et les derniers développements nationaux avec une intégration régionale accrue de Djibouti dans le cadre de l'interconnexion électrique de Djibouti qui permet de nouvelles perspectives pour le développement des énergies renouvelables en République de Djibouti. Il a enfin mentionné le développement de la coopération avec la Corée du sud qui financera à Djibouti un projet pilote de village solaire.

Le Secrétaire Général est revenu sur l'étude ESMAP et a rappelé le lien étroit existant entre l'accès à l'énergie et la lutte contre la pauvreté et la scolarisation. Il a ainsi souligné les grands défis de l'Afrique et notamment le développement des énergies renouvelables et les crédits carbonés. Il a souhaité que la Banque accompagne Djibouti afin de relever ces défis à travers le SREP. Concernant les relations avec le FMI, le Secrétaire Général a mentionné que le dérapage de 2009 appartenait au passé et que les relations avec le FMI s'étaient améliorées. Il a indiqué que la revue d'octobre devrait permettre à Djibouti de valider les deuxièmes et troisièmes revues et permettrait enfin aux autorités de se focaliser sur la réunion du groupe consultatif avec la Banque. Il a toutefois indiqué des difficultés dans le calendrier compte tenu des échéances électorales nationales. Le Secrétaire Général a souligné que le programme de réforme progressait afin d'améliorer le climat des affaires et a mentionné le nouveau code du commerce et les réformes engagées par la Banque Centrale de Djibouti dans le cadre de la lutte contre le blanchiment. Il a mentionné à ce titre la nécessité d'un suivi de la mission FSAP par la Banque à travers une assistance technique.

Le Directeur des Opérations pays a remercié la délégation pour les éclaircissements apportés et a mentionné la qualité du partenariat. Il a constaté le calendrier chargé de la mission durant ces assemblées annuelles. Concernant l'étude sur le Khat, il a donné, la parole à Mlle Fall qui a remercié les autorités pour l'accueil à Djibouti. Elle a remis à la délégation un draft de l'aide-mémoire ainsi qu'une note conceptuelle sur le comité de pilotage souhaité par les autorités.

Elle a demandé en substance le degré d'intervention du comité de pilotage ainsi que la possibilité de publication de l'étude. Le Secrétaire Général a indiqué que le rôle du comité de pilotage vise à accompagner les travaux de la Banque à l'instar de ce qui est fait pour l'étude concernant la gouvernance et a indiqué que les discussions sur a publication de l'étude était prématurée compte tenu de l'état d'avancement de cette dernière.

Le Directeur des Opérations pays a également indiqué qu'une réunion sur l'énergie était organisé afin d'aider Djibouti dans ce secteur. Il a aussi mentionné que la Banque souhaitait que Djibouti suive le dossier des remboursements avec attention, notamment pour les Projets Protection sociale et Grippe aviaire.

Le Secrétaire Général a souligné sa satisfaction quant à la gestion des projets, il a toutefois mentionné que les fonds fiduciaires constituaient un véritable problème car ces fonds ne permettaient nullement de financer les équipes en charge de la gestion des projets.

Le Directeur des Opérations pays a donné la parole à M. Charlier Gary concernant le nouveau projet inscrit dans le CAS et l'étude sur la chaîne d'importation du blé. M CHARLIER a rappelé les contraintes liées au CAS et la nécessité pour la Banque de soumettre le projet PRODERMO au conseil d'administration du mois de mars 2011. Il a demandé à la délégation de sensibiliser le MAEM-RH sur le respect de ce calendrier et des risques qu'encourt Djibouti le cas échéant avec l'éventualité de pertes de ses ressources. M. CHARLIER a également invité les autorités à répondre de manière favorable par une simple lettre à l'étude financée par la Banque Mondiale relative à la chaîne des importations du blé.

3) REUNION AVEC MADAME S. ASHKAR, VICE-PRESIDENTE DE LA BANQUE MONDIALE,

Le Gouverneur de la BCD a rencontré **Madame Shamsad ASHKAR**, Vice Présidente de la Banque Mondiale, en présence de **Monsieur Emmanuel MBI**, Conseiller de la Vice-Présidente, M. David CRAIG, Directeur des Opérations, et les directeurs des départements sectoriels et de l'équipe en charge de Djibouti.

Le Gouverneur a remercié la Vice-Présidente pour l'accueil et a dans un premier rappelé à la Vice-Présidente les discussions tenues à Istanbul lors des précédentes Assemblées.

La Vice Présidente s'est excusée pour le non respect de son engagement de visiter Djibouti. Le Gouverneur a exposé à la Vice Présidente la situation économique et financière de Djibouti ainsi que le degré d'avancement des réformes en cours. Il a ainsi souligné un contexte international marqué par la crise financière et a indiqué que la croissance de l'économie Djiboutienne avait ralenti en 2009. Il a mentionné que le PIB approchait les 5%, tiré essentiellement par l'afflux massif des investissements directs étrangers. Il a évoqué l'évolution du secteur financier qui s'est caractérisé par l'arrivée de six nouveaux établissements de crédit sur le marché djiboutien à partir de 2006.

Le Gouverneur a souligné que la Banque Centrale de Djibouti avait, depuis 2009, introduit d'importantes réformes pour réduire les vulnérabilités potentielles du secteur bancaire et développer le secteur financier djiboutien.

Ces réformes allant de la révision des textes réglementaires, l'évaluation des barrières au développement de l'accès au financement, l'impact potentiel de la mise en œuvre d'infrastructures financières telles qu'un fonds de garantie des crédits aux PME et le « mobile banking » à l'introduction des réserves obligatoires. Il a donné par la suite la parole au Secrétaire Général du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Planification en charge de la Privatisation qui a évoqué l'amélioration des relations entre Djibouti et le FMI avec, début novembre 2010, une mission de deux semaines qui devraient permettre de conclure les deuxièmes et troisièmes revues. Il a souhaité que les autorités puissent ainsi se consacrer à la préparation de la réunion du groupe consultatif avec le concours de la banque Mondiale. Il a sommairement résumé les domaines futurs d'intervention de la banque qui devraient s'articuler autour de trois axes. Il a ainsi mentionné que l'axe 1 concernait les énergies renouvelables et plus particulièrement la géothermie, que l'axe 2 visait au renforcement de la sécurité alimentaire et a indiqué, à ce titre, qu'un rapport sur cette thématique avait été remis à l'équipe pays tandis que l'axe 3 portait sur l'amélioration de l'environnement des affaires. Il a mentionné que l'appui de la banque sur ces trois axes serait hautement apprécié par les autorités nationales. Le Secrétaire Général a réitéré le souhait des autorités Djiboutiennes d'avoir une représentation de la Banque Mondiale à Djibouti et a pris note de l'engagement de la Vice-Présidente de visiter Djibouti.

La VP a indiqué que Djibouti avait bien surmonté la crise, elle a également souligné la qualité du partenariat et la bonne coordination avec Djibouti qu'elle souhaite maintenir et améliorer. La VP a pris note des améliorations dans les rapports entre Djibouti et le FMI et a rappelé que la BM était prête à appuyer Djibouti pour la préparation de la réunion du groupe consultatif. Elle a mentionné que les efforts de Djibouti dans la préparation de ce forum devaient aller vers (i) les réformes institutionnelles accomplies, (ii) un plan d'action afin de réduire la pauvreté et (iii) une matrice d'investissement prioritaire. Elle a enfin indiqué que dans l'optique de la préparation de la réunion du groupe consultatif, elle envisageait de venir à Djibouti afin d'y participer, si d'aventure, cette réunion était tenu à Djibouti La VP a mentionné être heureuse de voir les interventions multisectorielles de la banque à Djibouti ainsi que l'élaboration de la Revue des Dépenses publiques. Elle a également souligné les appuis de la banque dans les domaines de la gouvernance et de la lutte contre la corruption ainsi que concernant le volet de renforcement des capacités. La VP a souligné l'importance des fonds fiduciaire alloué à Djibouti qui viennent compléter et même doubler les ressources IDA avec le fonds japonais et le fond de gestion des risques et des catastrophes naturelles. Elle a enfin mentionné l'amélioration du ratio CPIA, notamment en matière de gouvernance.

Le Directeur des Opérations pays a mentionné la qualité du partenariat. Il a indiqué un calendrier chargé avec des rencontres prévues avec le secteur financier ainsi que l'équipe de DOING BUSINESS. Il a pris note de l'engagement de la VP de participer à la réunion du groupe consultatif à Djibouti. Il a mentionné que la délégation avait remis pour financement à l'équipe de la banque un document sur la stratégie alimentaire. Il a aussi souligné, à l'instar de la VP l'importance des fonds

fiduciaires alloués à Djibouti par rapport au CAS et à mentionner les difficultés constatées par Djibouti dans la mise en œuvre de ces fonds compte tenu de certaines rigidités. Il a mentionné que la Banque proposerait des solutions à Djibouti et à réitérer la demande aux autorités afin de répondre à la lettre de la Banque Mondiale.

Le Directeur du secteur énergie a mentionné sa déception car Djibouti n'a pas été retenu pour le SREP en juillet 2010. Il a mentionné qu'un second round serait lancé en novembre 2010 (le 08 novembre 2010) et à exhorté les autorités à redoubler d'efforts et à solliciter l'appui du bureau de l'administrateur.

Le directeur du secteur social a mentionné que Djibouti avait obtenu des résultats satisfaisant dans le domaine social et a plus particulièrement mis l'accent sur le volet de l'éducation et de la lutte contre le VIH SIDA avec la mise en œuvre de politiques sérieuses. Il a mentionné que ces atouts devraient être davantage exploités afin de mobiliser des fonds fiduciaires dans ces domaines.

Le directeur des opérations pays a rappelé les contraintes liées au CAS et la nécessité pour la Banque de soumettre le projet PRODERMO au conseil d'administration du mois de mars 2011. Il a demandé à la délégation de sensibiliser le MAEM-RH sur le respect de ce calendrier et des risques qu'encourt Djibouti, le cas échéant, avec l'éventualité de pertes de ses ressources.

Le directeur adjoint des opérations pays a informé la délégation d'une réforme dans l'IDA 16 avec la possibilité désormais de financer des projets régionaux pour deux pays alors que les règles antérieures nécessitaient trois pays. Il a cependant admis que la mobilisation des ressources régionales passait par une mobilisation à hauteur de 33% du financement du projet sur les ressources du CAS.

Le Secrétaire Général a précisé que les autorités nationales remerciaient la Banque pour la qualité du partenariat avec Djibouti et l'appui constant pour la mobilisation des ressources qui a permis aussi a d'autres acteurs d'intervenir à Djibouti. Il a rappelé aussi l'engagement et la volonté de l'Etat, dans la lutte contre la pauvreté et pour la croissance. Il a pris note de l'engagement de la VP pour la réunion du groupe consultatif des bailleurs de fonds et a indiqué que les autorités nationales s'emploieraient, avec l'appui de la Banque à préparer cet évènement en toute sérénité.

REUNION AVEC L'EQUIPE DE DOING BUISSENESS

La représentante de Doing Business au sein de la Banque Mondiale, **Mme Melissa Jones**, a accueilli la délégation.

Le Secrétaire Général a souligné l'appui de la Banque Mondiale à Djibouti à travers la mission FSAP à Djibouti et des discussions liées à l'amélioration du climat des affaires. Il a cependant exprimé la frustration des autorités nationales face à Doing Buisseness qui malencontreusement, ne reflète pas les réformes importantes entreprises. Il a mentionné que les carences de Doing Buisseness relevait peut être d'une asymétrie dans l'information et d'un manque de communication de la part des autorités nationales ainsi demandée qu'elles étaient les étapes à venir.

La représentante de Doing Business au sein de la banque a félicité la délégation pour les efforts réalisés dans les différents secteurs et a souligné que ces réformes n'étaient pas reprises dans Doing Business car elles représentaient des réformes spécifiques. Elle a ainsi mentionné comprendre la frustration de Djibouti et a souligné que Doing Business suscite d'ailleurs de nombreuses frustrations. Elle a indiqué que l'équipe de Doing Business se rendrait à Djibouti en novembre 2010 et a demandé à Djibouti de se focaliser sur des thèmes spécifiques tels que la création d'entreprises, l'assiette fiscale et les permis de construire afin d'élaborer un calendrier de réformes. En effet, il a été constaté que de nombreux pays voyaient les réformes engagées de manière assez triviale alors que dans la pratique, le caractère transversal des thèmes et les nombreux acteurs en jeu rendait bien souvent l'accomplissement des réformes difficile.

Le Secrétaire Général a mentionné la nécessité de pourvoir, pour Djibouti, une assistance technique afin d'aider à la mise en œuvre d'une plateforme institutionnelle formelle pour le suivi des réformes. Il, a de plus mentionné que les réformes engagées par l'administration n'étaient pas répertoriées ou mentionnées dans Doing Business par un simple manque de visibilité et de communication de la part des sectoriel. Il a souligné que l'assistance technique permettrait une meilleure visibilité des actions entreprises. Le Secrétaire Général a demandé que cette assistance technique soit réalisée par un expert pour une période de deux mois qui sera chargé de la collecte des informations et qui aidera les autorités à organiser un atelier réunissant le secteur public et le secteur privé. Il a invité l'équipe de Doing Business à contacter MIGA ou l'USAID pour le financement de cet expert.

REUNION AVEC L'EQUIPE DU GFDRR

La délégation a rencontré l'équipe en charge du GFDRR et a remercié le département pour l'appui alloué à Djibouti pour la gestion des catastrophes naturelles. Le DF a souligné les liens existants entre la gestion des risques et des catastrophes et le changement climatique. Il a évoqué la problématique de mobilisation des ressources bilatérales pour Djibouti qui est un petit pays et a mentionné que les fonds fiduciaires pour Djibouti permettraient d'aider à des problématiques urbaines et rurales dont le financement des énergies renouvelables.

Le responsable du GFDRR a mentionné que Djibouti fait partie des 20 pays appuyés par son département et a rappelé le partenariat noué depuis 2006. Il a mentionné que le GFDRR était un fonds multisectoriel financé par les pays émergents et les pays de l'OCDE. Concernant Djibouti, il a évoqué une étude en cours sur la gestion des risques qui permettra au gouvernement et aux partenaires de mieux cerner la problématique des risques en république de Djibouti et a également indiqué la préparation d'un plan d'action pour la réduction des risques. A ce titre, il a indiqué que les résultats de cette étude permettraient de mieux cerner la problématique du risque en république de Djibouti et pourraient faire l'objet d'une réunion du groupe consultatif des bailleurs de fonds sur cette thématique en décembre et/ou janvier 2010, sur demande des autorités nationales.

NB : Les réunions avec l'équipe du CERD montre toutefois qu'aucune étude n'est actuellement en cours et il convient de comprendre à quoi fait allusion la BM.

Il a également souligné la volonté du GFDRR de financer une personne ressource de manière continue à Djibouti.

REUNION AVEC L'EQUIPE EN CHARGE DU DOSSIER GEOTHERMIE

La réunion a été axée sur les moyens à mettre en œuvre pour Djibouti afin de développer la production d'électricité sur le Rift d'Assal en utilisant des fluides géothermiques. La discussion a essentiellement porté sur les points qui suivent :

1. Les risques liés à l'exploration.

Le principal risque de l'exécution de forages exploratoires associés à l'élaboration d'un projet géothermique a été discuté. Il a été établi d'une part que le principal problème pour les projets de géothermie résidait dans un risque très élevé pour la phase d'exploration qui constituait une barrière à l'entrée et d'autre part que si les risques de l'exploration géothermique étaient supportés par le développeur, à savoir REI et éventuellement Sithe ou tout autre investisseurs privé, une prime de risque relativement élevée serait alors demandée qui tendrait à rendre le coût par kWh de prix plus important alors qu'il en serait autrement si les autorités nationales assumaient le risque d'exploration.

2. Augmentation des coûts du kWh en raison de la mobilisation des capitaux

Il a également été établi que la phase de maturité de l'investissement dans les projets géothermique est plus longue (cinq ans) avant de générer les revenus qui permettront de rembourser l'investissement. En considérant un rendement de 25% sur l'investissement du promoteur (en l'occurrence les forages d'exploration et la construction d'usines) et étant donné que les investissements ne génèrent pas de revenus avant 5 ans, le rendement annuel de 25% est cumulé et constitue une prime de mobilisation des capitaux propres avant opération. En conséquence, les revenus nécessaires pour rembourser les investisseurs sont accrus ce qui entraînera de facto un coût plus élevé par kWh.

Les considérations suivantes ont été discutées comme un moyen afin de réduire le prix du kWh.

- Les autorités nationales assument le risque d'exploration.

Les autorités nationales pourraient assumer le risque lié à l'exploration et le coût des forages et supprimerait ainsi le fardeau pour le développeur. L'approche optimale serait d'obtenir des subventions et des dons pour financer le forage. Cette approche permettrait d'abord d'éliminer les primes de risque d'exploration à la charge du développeur. Il a été fait référence à un prêt récemment signé avec l'OPEP pour un montant de 7 millions de dollars US. Les conditions du prêt sont des taux d'intérêt de 2,75% avec un délai de grâce de 15 ans.

A également été mentionné la participation au forage d'une compagnie indienne pour laquelle le paiement pourrait être réalisé par le biais d'une participation au capital du projet. Toutefois, les détails d'une transaction de ce type devront être scrupuleusement pesés afin de préserver les intérêts des autorités Djiboutiennes.

- La mobilisation de ressources concessionnelles

Compte tenu du point 2 susmentionné et de la prime liée à la mobilisation des capitaux propres investis par le promoteur il serait adéquat que les autorités puissent mobiliser des prêts bonifiés avec des périodes de grâce pour le développeur. Le concept de l'utilisation de ces fonds pour la construction de l'usine se ferait par des prêt-relais. Par le biais de prêts à taux réduit, les autorités seraient en mesure de financer l'investissement en utilisant les prêts bonifiés structurés avec des périodes de grâce plus longues que les délais de construction. Ceci permettrait aux autorités de rembourser les prêts à taux réduit avant la fin de la période de grâce, le résultat net étant un prêt sans intérêt de construction qui réduirait considérablement le prix du tarif kWh en éliminant de facto la prime sur la mobilisation des capitaux de 25% cumulée pour l'investisseur. Ce mode de financement pourrait être étendu à la phase d'exploration si, bien entendu, les financements sont disponibles.

3. Les structures possibles.

Trois modèles de programmes de développement ont été abordés :

- La prise complète des risques par le développeur du projet

Le promoteur prend tous les risques pour l'exploration et la construction du projet. C'est essentiellement le programme retenu par les autorités Djiboutiennes avec REI. Qui a conduit à une proposition d'un prix du kWh fixé à 13 cents de dollars dans le cadre d'un accord d'achat d'électricité (PPA). Ce coût relativement élevé kWh résulte d'une prime de risque pour d'exploration en combinaison avec la mobilisation de capitaux sur plusieurs années avant un retour sur investissement.

- Les risques liés à la phase d'exploration supportée par les autorités et la construction financée par les développeurs. Pour ce type de schéma, le développeur ne serait pas identifié avant les forages d'exploration. Les autorités engageront une tierce partie pour le plan de forage afin de vérifier la ressource géothermique fluide. A cet effet, il est prévu que trois puits de production à pleine taille soient forés et que soit vérifiées la température, le débit et la composition chimique du fluide géothermal. Les coûts d'exploration seraient assumés par les autorités (de préférence sous forme de subventions). Au cas où les résultats s'avèreraient négatifs, les financements mobilisés pourraient en partie être récupérés (environ 65% des coûts engagés) par le biais du mécanisme ARGeo d'atténuation des risques (avec l'achat de police d'assurance). Dans l'optique où les résultats d'exploration étaient positifs, les autorités procéderaient à un appel d'offres afin de sélectionner les investisseurs pour la conception, la construction et

l'exploitation d'une centrale géothermique basée sur l'exploration des résultats. En supposant de bons résultats d'exploration, cette approche permettrait de réduire le prix proposé par kWh.

- Les risques liés à la phase d'exploration en accéléré supporté par les autorités et la construction financé par les développeurs.

Cette hypothèse est identique à la précédente sauf que les investisseurs sont identifiés avant d'effectuer les forages d'exploration. Le processus d'appel d'offres pour identifier le développeur sera effectué avant l'exploration forage. Selon cette approche, le développeur préparera et gèrera la phase d'exploration et de forage qui sera financé par les autorités. Ainsi, le coût de préparation et de la gestion du plan de forage seront des points de négociation. Une fois les puits de tests réalisés, les informations seront analysées et utilisées pour orienter les forages et obtenir les premiers résultats relatifs à la viabilité des puits. En vertu de ce programme, il y aurait un point d'arrêt définitif pour le forage d'exploration. Si le résultat de forage d'exploration est positif, le développeur continuera les forages non plus sur une base de test mais sur une base de production. En substance, cette approche permettrait d'éviter les pertes de temps ou d'argent associé à la démobilisation et la remobilisation de l'entrepreneur réalisant les forages. Il faut noter que cette approche de développement nécessite toutefois des experts, et une coordination ainsi que des décisions en temps réel. En outre, le projet de contrat à élaborer serait plus sophistiqué et devrait reprendre en détail les droits et obligations des parties lors de l'exécution des tests et de la production, ce qui reste très complexe.

4. Capacité optimale des MW

Grâce à un graphique représentant la demande Djibouti système électrique en fonction de la demande MW au cours d'une journée de 24 heures, le concept de construction d'une usine géothermique de 50 MW a été discuté. Il a été établi que la consommation horaire réelle la demande d'électricité pendant une journée normale au cours de chaque saison devraient être analysées afin de déterminer d'une part la taille optimale de l'usine géothermique et d'autre part les besoins des autorités. Il a été mentionné que l'énergie géothermique à un développement continu à peu près autour de sa tension nominale de sortie. Cette réalité technique implique donc que la demande du système doit être supérieure à la puissance nominale de l'usine géothermique en tout temps (soit 24 heures par jour, 365 jours par an).

Avant d'effectuer une analyse en profondeur du système de charge, il semblerait qu'une centrale géothermique d'une capacité inférieure à 50 MW devrait être construite en premier, afin de s'assurer que toute sa production pourrait être utilisée par le système. Cela est particulièrement important lors de l'achat kWh en vertu d'un take or pay PPA.

À la clôture de la réunion, le Secrétaire général a demandé à ce que la Banque mondiale appuie et conseille les autorités nationales pour un la conception d'un plan de développement géothermique.

II. REUNION AVEC LE FMI

La délégation Djiboutienne a également eu des discussions avec les responsables du FMI. Ainsi et en marge des Assemblées annuelles, la délégation a une réunion de travail avec **Monsieur Murillo Portugal**, Directeur général adjoint du FMI, et **Monsieur AHMED MASOOD**, Directeur du Département MENA, ainsi que l'équipe en charge de Djibouti. Ces réunions se sont déroulées en trois phases avec une réunion de la délégation avec le Directeur du Département MENA Monsieur AHMED MASOOD, et son équipe, le Directeur Général Adjoint, Monsieur Portugal, et son équipe ainsi qu'une réunion avec le chef de mission en charge du dossier de Djibouti.

1) LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT, M. MURILLO PORTUGAL

Durant ces rencontres et échanges, la délégation a exprimé en premier les difficultés rencontrées pour l'obtention des visas et a souligné que deux Ministres dont le Ministre de l'Economie et des Finances n'ont pu avoir leurs visa. La délégation a mentionné sa préoccupation quant à ce type de difficultés et a souligné qu'il s'agissait de la deuxième fois que Djibouti était confronté à ce type de problèmes. Le Gouverneur de la BCD a souligné le contexte international marqué par la crise financière et a indiqué que la croissance de l'économie Djiboutienne avait ralenti en 2009. Il a mentionné que le PIB approximait les 5%, tiré essentiellement par l'afflux massif des investissements directs étrangers dans les services portuaires, la construction et le développement du secteur financier. Ainsi il a précisé que la part des investissements dans le PIB s'était maintenue à près de 40% en 2009, après avoir atteint 47% du PIB en 2008 tandis que l'indice des prix à la consommation s'est située en glissement annuel à 2,2% fin décembre 2009, contre 9,2% une année auparavant reflétant les décélérations des prix des produits alimentaires et des cours pétroliers.

Il a aussi évoqué la réduction du déficit du compte des transactions courantes s'est fortement réduit, passant de près de 28% du PIB en 2008 à 17,3% en 2009, et ce grâce à l'achèvement des projets d'infrastructures liés au port de Doraleh, Le Gouverneur de la BCD est revenue sur l'évolution du déficit budgétaire pour l'année 2009 qui s'était fortement dégradé pour atteindre 4,9% du PIB, contre un objectif programmé de 1,8% du PIB à cause principalement de l'accélération des dépenses d'investissements sur financements intérieurs. Il, a enfin évoqué l'évolution du secteur financier qui s'est caractérisé par l'arrivée de six nouveaux établissements de crédit sur le marché djiboutien à partir de 2006 ce qui a permis d'insuffler à ce secteur une nouvelle dynamique avec une amélioration des services et des concours bancaires (les crédits à l'économie ont augmenté de 27% en 2008 et en 2009) et une baisse des taux d'intérêts au niveau national. Le Gouverneur a souligné que la Banque Centrale de Djibouti avait, depuis 2009, introduit d'importantes réformes pour réduire les vulnérabilités potentielles du secteur bancaire et développer le secteur financier djiboutien.

Ces réformes allant de la révision des textes réglementaires (loi bancaire, statuts de la BCD, instructions, procédures de demande d'agrément), l'évaluation détaillée des barrières au développement de l'accès au financement, l'impact potentiel de la mise

en œuvre d'infrastructures financières telles qu'un fonds de garantie des crédits aux PME et le « mobile banking » à l'introduction des réserves obligatoires, Il a également mentionné L'appui de la Banque Islamique de Développement qui à permis à la BCD de finaliser un projet de cadre juridique et réglementaire propre à l'activité bancaire islamique, et qui a permis la formation des cadres de l'institution aux techniques des produits de la finance islamique. Le Gouverneur a enfin mentionné le partenariat noué avec le PNUD et la BAD dans le secteur de la microfinance et l'élaboration des projets de textes sur les coopératives financières et les instructions relatives aux dispositifs prudentiels propres à la microfinance, ainsi que le renforcement des capacités opérationnelles des agents de la BCD. A ce titre le Gouverneur a mentionné le calendrier et la soumission des textes de loi suscité au Conseil des ministres pour adoption avant la fin de l'année en cours. Le Gouverneur a conclu pour une poursuite de l'assistance technique du FMI à la BCD.

Il a donné par la suite la parole au Secrétaire Général du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Planification en charge de la Privatisation. Ce dernier est revenu sur les perspectives de l'année 2010 marquée par des résultats budgétaires bien au-delà des prévisions avec des recettes au-dessus des prévisions attendu et des dépenses maîtrisée comme le montre les chiffres au 31 août 2010. Il a mentionné que le dérapage de 2009 appartenait au passé. Concernant les réformes en cours, le Secrétaire Général a complété le Gouverneur de la BCD en mentionnant la finalisation du Code de commerce ainsi que l'amélioration du climat des affaires. Le Secrétaire Général a mentionné que la LFR venait d'être adoptée en conseil des ministres et a précisé que la LFR respectait les grandes lignes arrêtées avec le FMI.

Concernant les accords avec le Club de Paris signé le 16 octobre 2008, Le Secrétaire Général du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Planification en charge de la Privatisation a demandé au Directeur du Financement extérieur de faire le point sur les dernières discussions avec les partenaires bilatéraux. Le directeur du financement extérieur a mentionné que les discussions bilatérales engagées avec la France qui sont longtemps restées bloquées par la problématique des dettes non souveraines ont aujourd'hui abouti. Cet accord sera signé normalement en octobre 2010 Concernant l'Allemagne, suite à la visite du vice chancelier allemand à Djibouti, les négociations se sont considérablement accélérées avec la partie allemande en vue de la conclusion de cet accord bilatéral de consolidation. Suite à une réunion de travail à Berlin en juillet 2010 les deux parties ont convenu de l'application d'un moratoire de deux années, le tableau de remboursement finalisé a été établi. Les dispositions administratives pour la signature de l'accord bilatéral sont actuellement réalisées et la signature est prévue courant octobre 2010. Le Directeur du financement extérieur a toutefois mentionné ces inquiétudes concernant la finalisation du dossier avec l'Espagne dans les délais requis et des délais dans le traitement de l'information pour la partie Espagnole.

Le Secrétaire Général a précisé que Djibouti souhaitait davantage d'expertise du FMI sur le volet des exonérations fiscale et a précisé que les autorités nationales étaient prêtes afin d'accueillir la mission du FMI à Djibouti à la fin du mois d'octobre, comme communément convenu. Concernant les grandes lignes du TOFE du mois août 2010, le fondé de pouvoir du trésor a indiqué que d'importants efforts ont été réalisés en matière de foncier, de patentes et d'ITS avec des résultats allant au delà des

prévisions. Il a toutefois souligné une contre performance dans le recouvrement des arriérés. Il a mentionné la bonne tenue des impôts indirects en phases avec les objectifs et une bonne maîtrise des dépenses.

Le Secrétaire Général a indiqué que les discussions se poursuivaient avec les Etablissements publics pour le plan d'apurement des arriérés et a souligné que les PV des réunions seraient remis à l'équipe du FMI lors de la mission de novembre 2010. Il a également mentionné que les recommandations de la dernière mission, à savoir l'élargissement du plan de trésorerie aux ministères sectoriels et l'intégration des budgets annexes au budget 2011 seraient respectées. Il a pour cela précisé certaines contraintes d'ordre institutionnel qui ont cependant pu être surmontée. Enfin, le Gouverneur de la BCD a remercié le FMI pour la nomination de **Monsieur SAMBA THIAM** en sa qualité de nouveau représentant résident du FMI à Djibouti. Il a mentionné la qualité du choix sur une personne qui connaît déjà bien Djibouti et qui n'aura donc pas de difficultés d'intégration.

Le Directeur Général Adjoint a remercié la délégation pour cette description assez large de la situation. Il a mentionné être heureux d'apprendre des efforts réalisés par la partie Djiboutienne dans la mise en œuvre du programme. Il a remercié la délégation pour cet exposé clair et précis de la situation en RDD et pour les informations fournies concernant les réformes en cours. Il a de plus assuré les autorités nationales de leur appui concernant la supervision. Il a aussi mentionné l'expertise du FMI concernant le volet des exonérations fiscales. Il a, à ce titre, mentionné son expérience et souligné le fait que les exonérations ne constituaient pas une priorité dans le choix de localisation ou d'investissement pour les IDE. Il a toutefois mentionné qu'une fois la décision prise et dans un objectif de maximisation des profits, les investisseurs sollicitaient auprès des Etats le maximum d'exonérations possibles. Il est enfin revenu sur les objectifs à court terme avec la conclusion de la deuxième et troisième revue et pour la transmission du dossier de Djibouti au conseil avant la fin du mois de décembre 2010.

Pour conclure, il a exprimé ses regrets pour les problèmes de visas rencontrés par la délégation mais à avouer son impuissance en la matière, soulignant les mêmes problèmes rencontrés par les équipes du FMI.

Le Chef de mission a apprécié la qualité de la réunion et l'ambiance qui a prévalu. Il a rappelé le calendrier pour les trois mois avenir qu'il estimait réaliste. Il a remercié la délégation pour la transmission du TOFE du mois d'août mais a avoué n'avoir pu l'analyser en détail. Il a toutefois souligné que les grandes lignes montraient des résultats encourageants en ligne avec le programme. Il est revenu sur le plan d'apurement des arriérés et a invité les autorités à conclure les discussions avec les Etablissements publics. Il a remercié la délégation sur les points concernant l'élargissement du plan de trésorerie aux sectoriels et l'intégration dans le budget 2011 des budgets annexes du fonds de la jeunesse et du fonds de l'eau. Il a en outre indiqué qu'il discuterait avec les autorités, les grandes lignes du budget 2011 lors de la revue de novembre 2010. Il s'est dit relativement inquiet de la non finalisation des accords avec le club de Paris et plus particulièrement des retards pris par le dossier avec l'Espagne qui semble ne pas pouvoir être signé en 2010. Il a invité la délégation à prendre contact avec l'administrateur de l'Espagne au FMI et avec le Secrétaire

Général du Club de Paris et a demandé au bureau de l'administrateur du FMI d'appuyer la délégation djiboutienne en ce sens. Il est enfin revenu sur les objectifs à court terme avec la conclusion de la deuxième et troisième revue et pour la transmission du dossier de DJIBOUTI au conseil avant la fin du mois de décembre 2010.

2) REUNION AVEC L'EQUIPE CHARGEE DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE DU FMI

Le département d'assistance technique du FMI a reçu la délégation Djiboutienne. Les discussions se sont articulées autour de deux axes à savoir : l'assistance technique actuellement en œuvre et les perspectives en matière d'assistance technique.